

M2M GROUP

Société Anonyme au capital de 64.777.700 Dirhams
Siège Social : 16 Rue Abdellah Ben Mehyou - Casablanca
R.C. Casablanca n°117697 – IF n°01023093

Résolutions et Résultats des votes à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 JUIN 2022

PREMIERE RESOLUTION : Les actionnaires ratifient les différents points du rapport du Conseil d'Administration, sur la gestion de la société durant l'exercice écoulé et approuvent pleinement la présentation des différents états de synthèse relatifs à cet exercice

Cette résolution est adoptée aux conditions suivantes :

nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés	proportion du capital social représenté par ces votes	le nombre total des votes valablement exprimés	nombre de vote exprimés pour	nombre de vote exprimés contre	nombre d'abstentions
423881	65,44%	423881	423881	0	0

SECONDE RESOLUTION : Les actionnaires approuvent également pleinement le rapport des Commissaires aux comptes, relatif à cet exercice, et leur confèrent à cet effet, quitus entier et définitif.

Cette résolution est adoptée aux conditions suivantes :

nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés	proportion du capital social représenté par ces votes	le nombre total des votes valablement exprimés	nombre de vote exprimés pour	nombre de vote exprimés contre	nombre d'abstentions
423881	65,44%	423881	423881	0	0

TROISIEME RESOLUTION : Les actionnaires, après présentation des états de synthèse par le Conseil d'Administration, approuvent dans toutes leurs parties, les comptes l'exercice clos le 31/12/2021, tels que présentés dans l'inventaire, le bilan et le compte des produits et charges, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et relatées dans ces rapports. Les actionnaires constatent que l'exercice 2021 s'est achevé avec un résultat net déficitaire après impôt, d'un montant de -10.206.836,45 dirhams

Cette résolution est adoptée aux conditions suivantes :

nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés	proportion du capital social représenté par ces votes	le nombre total des votes valablement exprimés	nombre de vote exprimés pour	nombre de vote exprimés contre	nombre d'abstentions
423881	65,44%	423881	423881	0	0

QUATRIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale décide, sur proposition du conseil d'Administration, d'affecter le résultat net de l'exercice 2021 qui s'élève à (-) 10.206.836,45 dirhams au compte report à nouveau,

Cette résolution est adoptée aux conditions suivantes :

nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés	proportion du capital social représenté par ces votes	le nombre total des votes valablement exprimés	nombre de vote exprimés pour	nombre de vote exprimés contre	nombre d'abstentions
423881	65,44%	423881	423881	0	0

CINQUIEME RESOLUTION : L'assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuvent les comptes consolidés tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir au 31/12/2021 un déficit net consolidé de (-) 28 144 801,19 dirhams.

Cette résolution est adoptée aux conditions suivantes :

nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés	proportion du capital social représenté par ces votes	le nombre total des votes valablement exprimés	nombre de vote exprimés pour	nombre de vote exprimés contre	nombre d'abstentions
423881	65,44%	423881	423881	0	0

SIXIEME RESOLUTION : L'assemblée Générale donne ensuite quitus entier et définitif au Conseil d'Administration pour sa gestion des affaires sociales, durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée aux conditions suivantes :

nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés	proportion du capital social représenté par ces votes	le nombre total des votes valablement exprimés	nombre de vote exprimés pour	nombre de vote exprimés contre	nombre d'abstentions
423881	65,44%	423881	423881	0	0

SEPTIEME RESOLUTION : L'assemblée générale, après lecture, approuve pleinement le rapport spécial des Commissaires aux comptes, relatif aux conventions relevant des dispositions de l'article 56 de la loi 17-95, régissant les sociétés anonymes ;

Cette résolution est adoptée aux conditions suivantes :

nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés	proportion du capital social représenté par ces votes	le nombre total des votes valablement exprimés	nombre de vote exprimés pour	nombre de vote exprimés contre	nombre d'abstentions
423881	65,44%	423881	423881	0	0

HUITIEME RESOLUTION : Les actionnaires après avoir statué sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes, relatif aux conventions relevant des dispositions de l'article 56 de la loi 17-95, prennent acte des conventions antérieurement approuvées et qui ont poursuivi leurs effets au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée aux conditions suivantes :

nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés	proportion du capital social représenté par ces votes	le nombre total des votes valablement exprimés	nombre de vote exprimés pour	nombre de vote exprimés contre	nombre d'abstentions
423881	65,44%	423881	423881	0	0

NEUVIEME RESOLUTION : Les actionnaires constatent que le mandat des commissaires aux comptes est arrivé à expiration à la date de délibération de la présente assemblée générale. Ils décident de :

- renouveler le mandat du commissaire aux comptes, de la société BDO, située à Casablanca, 119 Bd Abdelmoumen, représentée par Mr AMINE BAAKILI pour les exercices 2022, 2023 et 2024, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024,
- et de nommer la société « Hdid & Associés » représentée par Monsieur Mohamed HDID en tant que commissaire aux comptes pour un mandat de 3 ans pour les exercices 2022, 2023 et 2024 prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et ce pour remplacer la société « PKF Maroc » qui atteint le plafond légal de quatre mandats consécutifs.

Cette résolution est adoptée aux conditions suivantes :

nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés	proportion du capital social représenté par ces votes	le nombre total des votes valablement exprimés	nombre de vote exprimés pour	nombre de vote exprimés contre	nombre d'abstentions
423881	65,44%	423881	423881	0	0

DIXIEME RESOLUTION : Les actionnaires ont décidé de surseoir, jusqu'à une prochaine réunion, à la nomination de Monsieur ABDERRACHID SAIHI en qualité d'administrateur pour une durée statutaire de 6 (six) ans.

Cette résolution est adoptée aux conditions suivantes :

nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés	proportion du capital social représenté par ces votes	le nombre total des votes valablement exprimés	nombre de vote exprimés pour	nombre de vote exprimés contre	nombre d'abstentions
423881	65,44%	423881	0	423881	0

ONZIEME RESOLUTION : Les actionnaires confèrent tous pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président Directeur Général, pour signer tous actes et tous documents, faire toutes déclarations et affirmations, effectuer toutes formalités légalement requises par les résolutions approuvées par la présente assemblée générale, notamment le dépôt légal au registre du Commerce de Casablanca, et, plus généralement faire le nécessaire.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'un exemplaire présent procès verbal à l'effet de procéder à toutes formalités légalement requises en pareille matière.

Cette résolution est adoptée aux conditions suivantes :

nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés	proportion du capital social représenté par ces votes	le nombre total des votes valablement exprimés	nombre de vote exprimés pour	nombre de vote exprimés contre	nombre d'abstentions
423881	65,44%	423881	423881	0	0